

Le 9 février 2022



Le syndicalisme engagé
au Quotidien



Avenant au protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail

Au Comité Unique de l'Etablissement Public (CUEP) du 31 janvier, toutes les organisations syndicales ont voté contre ce projet d'avenant qui ne prévoit aucune protection digne de ce nom sur le droit à la déconnexion des agents, qui veut faire passer plus de personnels au forfait jour et qui revoit certains EIS avec de très faibles compensations.



Petite anecdote sur la MATT améliorée prévue dans ce projet : l'UNSA nous refait le coup de l'accord télétravail (pour rappel, elle a demandé après signature de l'accord télétravail que les agents puissent bénéficier d'une compensation financière, prévue dans le précédent accord, et des tickets restaurant).

Ni une ni deux, en séance du CUEP, l'UNSA demande à renégocier la MATT pour l'AMELIORER alors qu'elle a SIGNE l'accord-cadre sans BRONCHER (pour information, la disposition du projet est à l'identique de la version de l'accord cadre) ...

Cette organisation est surprenante, c'est à se demander si elle lit avec attention les accords qu'elle signe !

Vous informer et vous
dire la vérité,

sn^{up}

c'est cela
la SNUP Attitude !

